



# CEREMA – Comité de suivi

## Compte-rendu de la réunion du 8 janvier 2013

**Cabinets :** MEDDE : Mme Paquita Morrelet-Steiner (dir. adjoint)

**Administration :** SG et DRI + B.Larrourou (Préfigurateur)

**Délégation CFDT :** H. Lebreton (Secrétaire G<sup>al</sup>), F. Hervochon (Secr. G<sup>al</sup> adjoint), G. Bouin (CETE Ouest), F. Rambaud (CERTU), Th. Ojardias (CETE Lyon), P. Fourmigué (CETE Méd.)

**Autres organisations syndicales (OS) :** CGT-FSU, FO, UNSA

### A l'ordre du jour : Examen des articles pour le projet de loi créant le CEREMA.

Absence (encore !) d'un membre du cabinet du METL (Ministre Duflot). La directrice de cabinet adjointe va en référer aux 2 ministres.

Elle annonce en introduction qu'elle reçoit le 9 janvier 2013 l'ensemble des associations de collectivités (AMF, ADF, ARF, Grandes Villes, Communautés...) pour leur présenter le projet Cerema et recueillir leurs réactions. Une seconde réunion serait prévue fin janvier.

Il n'y aura pas de texte de loi spécifique pour le Cerema, car ses articles seront intégrés au projet de loi "*DÉCENTRALISATION ET RÉFORME DE L'ACTION PUBLIQUE*". Comme ce texte est déjà dans le circuit législatif, le gouvernement les introduira sous forme d'amendements. Il faut faire vite et si possible avant fin janvier 2013.

Contrairement à ce qu'ont pu écrire certains, le Cerema n'aura pas de statut "dérogatoire". Une loi permet de créer un nouveau type d'EPA. Pour le Cerema, cela devrait faciliter la prise en compte de sa gouvernance ouverte aux collectivités. Mais il faudra de toute façon que le Conseil d'état le valide, notamment au regard du principe de spécialisation (doublon ou redondance avec des EP déjà existants).

Le texte de loi doit être écrit avec attention pour préserver l'avenir mais être suffisamment précis. Le décret qui suivra, ne peut modifier son contenu ou ajouter des missions.

**Le Préfigurateur** propose que les deux textes soient examinés en parallèle.

Les problématiques liées au "in house" feront l'objet d'un approfondissement, avec un spécialiste juridique du Conseil d'État, lors de la réunion du 16 janvier 2013.

**Les organisations syndicales** ont fait de nombreuses propositions pour améliorer et préciser les bénéficiaires et la vocation de l'établissement. On a proposé de reprendre les termes du protocole. Concernant la précision sur les bénéficiaires privés, le Conseil d'État pourrait ne pas suivre.

**Pour le nom final du Cerema**, qui doit être défini pour le premier article du texte de loi, il est convenu de lancer une consultation électronique auprès du personnel des 11 services avant la fin janvier. **Le Préfigurateur** doit finaliser la procédure.

Une organisation syndicale se dit prête à retirer sa signature du protocole, si ...

**Suite aux questions et demandes des organisations syndicales, la directrice de cabinet adjointe prend les positions suivantes :**

- Le protocole court au moins jusqu'à fin 2015, deuxième année de garantie sur les effectifs. Après création de l'EPA, le comité de suivi sera réuni en tant que de besoin.
- Elle communiquera aux OS la liste des représentants des collectivités rencontrées et fera part au comité de suivi de leurs réactions
- Les réunions du comité de suivi feront l'objet d'un relevé de décisions de l'administration
- La procédure de choix du nom de l'organisme sera réécrite et envoyée aux OS.
- Les noms à soumettre à consultation seront sélectionnés par l'équipe de préfiguration (le nom CEREMA sera ajouté), puis communiqués aux OS pour la prochaine réunion du 16 janvier.
- L'administration fera le point sur les missions régaliennes qui restent au Cerema. C'est acquis pour le Contrôle du Règlement de la Construction (CRC).
- D'accord pour introduire un article sur la nature des agents à intégrer, avec une attention particulière pour la situation des contractuels.
- Le choix entre (Président du CA + Directeur Général) et un PDG (cumulant les deux fonctions) n'est pas tranché. Les avantages/inconvénients sont à préciser un peu plus. A priori, il serait préférable d'attribuer le poste de Président à un représentant de l'État et non de Collectivité, vu que le financement provient de l'État.

**Prochaine réunion le mercredi 16 janvier 2013.**



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**CEREMA : « LES EXPERTS SAISON 1 »**